



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 9 MAI À 19 H 30 ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Marie-Andrée Giroux ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, David Veilleux, Patrick Mathieu.

Monsieur Kevin Pomerleau est en vidéoconférence.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, Mélissa Rodrigue, greffière adjointe et
Mélanie Quirion, trésorière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur
François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Transfert de fonds à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)
4. Vente du terrain 6 458 494-P à Gestion CLPA
5. Modification résolution 2022-03-7337 autorisation achat de matériaux de signalisation pour identification des bornes incendie selon la norme NFPA 291
6. Mandat de représentation pour entente à l'amiable dans le dossier RSS 38174-31
7. Demande d'un appui financier pour l'élaboration d'une politique familiale
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-05-7391 Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. TRANSFERT DE FONDS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE BEAUCEVILLE (CDIB)

R-2022-05-7392 **Considérant** que la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville ;





Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville effectue un transfert de fonds de 16 548.94\$ à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB).

4. VENTE DU TERRAIN 6 458 494-P À GESTION CLPA

Monsieur David Veilleux se retire pour cette résolution.

R-2022-05-7393 **Considérant** qu'un promoteur a déposé une offre d'achat pour un terrain dans le parc industriel ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion CLPA le terrain lot 6 458 494-P d'une superficie approximative de 120 800 pieds carrés (11 222 m²) pour un montant forfaitaire de 42 280 \$ qui représente au montant unitaire +/- 0,35\$/pi² excluant les taxes, tel que décrit à l'intérieur de l'offre d'achat datée du 17 avril dernier.

Que M. le maire François Veilleux et la greffière adjointe Mélissa Rodrigue soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

5. MODIFICATION RÉOLUTION 2022-03-7337 AUTORISATION ACHAT DE MATÉRIAUX DE SIGNALISATION POUR IDENTIFICATION DES BORNES INCENDIES SELON LA NORME NFPA 291

R-2022-05-7394 Il est proposé par monsieur Patrick Mathieu, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité;

Que la résolution R2022-03-7337 « autorisation achat de matériaux de signalisation pour identification des bornes incendies selon la norme NFPA 291 » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant ;

Que le contrat soit octroyé à Groupe Signalisation au coût de 10 778,22\$ taxes incluses.

6. MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR L'ENTENTE À L'AMIABLE DANS LE DOSSIER RSS 38174-31

R-2022-05-7395 Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que la trésorière, madame Mélanie Quirion, soit mandatée pour représenter et conclure une entente de principe pour la Ville de Beauceville dans le dossier RSS 38174-31 à la Cour pour conclure un règlement à l'amiable et pour toute autre représentation requise par la Cour dans ce dossier, le cas échéant.





7. DEMANDE D'UN APPUI FINANCIER POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

R-2022-05-7396 **Considérant** que le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale qui souhaite la mettre à jour.

Considérant que la Ville de Beauceville a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Considérant que la Ville de Beauceville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy, appuyé par monsieur Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que monsieur François Langevin, directeur des sports et loisirs, est autorisé à signer au nom de la Ville de Beauceville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

Que monsieur David Veilleux est l' élu responsable des questions familiales.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-05-7397 Il est proposé par monsieur David Veilleux, appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, ass.-greffière

